



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-46) DESIGNATION D'UN DELEGUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR L'ACQUISITION ET LA GESTION FONCIERE DE LA PARCELLE H21 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VINCENNES EN VUE DE LA REALISATION D'UN LYCEE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190626-lmc1H6422H1-DE Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-7, L 5211-8, L 5212-6, L 5212-7 et L 5212-8 ;

Vu l'arrêté n° 2010/3736 du 9 février 2010 du Préfet du Val-de-Marne portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) dénommé : « Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle cadastrée H21 du territoire de la Commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée » ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal et notamment son article 5 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2014, désignant Madame Anne-Laurence ROUGER, en qualité de délégué titulaire du Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle cadastrée H21 du territoire de la Commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée ;

Vu le courrier en date du 11 juin 2019 de Madame Anne-Laurence ROUGER, démissionnant de ses fonctions de Conseillère municipale et d'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance ;

Vu le courrier en date du 18 juin 2019 de Monsieur le Préfet, acceptant cette démission ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant titulaire au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ;

D É S I G N E

à la majorité (3 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, M. STEIN,)

- M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire

en qualité de délégué titulaire du Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle cadastrée H21 du territoire de la Commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé